

HOMA IMPACT SOCIAL FRANCE

FONDS D'INVESTISSEMENT À VOCATION GÉNÉRALE - FIVG DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31-12-2024

HOMA CAPITAL ASSET MANAGEMENT

HOMA CAPITAL
ASSET MANAGEMENT

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	12
Rapport du commissaire aux comptes	22
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	27
Actif	27
Passif	28
Compte de résultat	29
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	32
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	33
Règles & méthodes comptables	35
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	37
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	38
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	39
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	40
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	40
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	40
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	41
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	42
Exposition directe sur le marché des devises	43
Exposition directe aux marchés de crédit	44
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	45
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	46
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	47
Créances et dettes - ventilation par nature	47
Frais de gestion, autres frais et charges	48
Engagements reçus et donnés	50
Acquisitions temporaires	50
Instruments d'entités liées	51
Détermination et ventilation des sommes distribuables	52
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	52
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	54
Inventaire des actifs et passifs	56
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	58
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	60

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	61
Synthèse de l'inventaire	62
Informations SFDR	63
Comptes annuels au 29/12/2023	74

Commercialisateur	HOMA CAPITAL SA 1, Boulevard Pasteur 7501 Paris.
Société de gestion	HOMA CAPITAL SA 1, Boulevard Pasteur 7501 Paris
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly sur Seine Représenté par Monsieur Frédéric SELLAM.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions français.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation des sommes distribuables.

Garantie :

Néant.

Opc d'opc :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est la recherche de performance, sur la durée minimale de placement de cinq ans, en investissant dans des actions d'entreprises, dont le siège social est situé en France et qui répondent aux exigences du label Relance, sélectionnées sur des critères financiers et extra-financiers environnementaux, sociaux, de gouvernance et de transparence, dans une approche « socialement responsable ».

Les sociétés sélectionnées lesquelles composeront au minimum 90% de l'actif sont celles dont la capitalisation boursière est comprise entre 50 millions et 5 milliards d'euros à la date de l'investissement à l'exclusion des sociétés financières

Le Fonds Homa Impact Social France vise un objectif de performance financière et d'impact social en investissant dans des sociétés domiciliées et cotées sur des marchés réglementés français et dont la stratégie prend en compte des objectifs de développement du capital humain.

Le fonds vise à accompagner de manière proactive les entreprises en portefeuille dans le cadre de l'amélioration de leur démarche sociale au sens des critères ESG. La stratégie d'investissement durable du fonds a ainsi pour objectif d'améliorer la qualité de vie au travail des entreprises dans lesquelles le FCP est investi.

Le fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Le FCP ne dispose pas d'un label ISR

Indicateur de référence :

Aucun indice de marché existant ne reflète l'objectif de gestion du FCP.

Du fait de son objectif de gestion et de la nature du processus d'investissement, il n'est pas pertinent de donner un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, l'indice Euronext PEA-PME 150 sera utilisé a posteriori pour apprécier la gestion du FCP.

L'indice Enternext PEA-PME 150 est composé de 150 entreprises françaises couvertes par EnterNext et cotées sur les marchés Euronext et Alternext à Paris. Toutes ces entreprises font partie des 80 % des actions les plus liquides éligibles aux comptes PEA-PME. Les actions sont classées en fonction de la taille de leur flottant ; le poids de chaque action est plafonné à 2,5 %, avec une limite de 20 % par secteur. L'indice sera révisé une fois par an, et son poids sera ajusté tous les trimestres.

La performance de l'indice inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indice (dividendes nets réinvestis).

Le FCP est géré activement. L'indice Enternext PEA-PME 150 est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Il est calculé et diffusé par Euronext.

L'administrateur de l'indice de référence " Enternext PEA-PME 150", Euronext Paris, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence : www.euronext.com.

Stratégie d'investissement :

STRATEGIE UTILISEE

Le FCP poursuit un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure ».

Dans le cadre de la stratégie d'investissement du FCP, les entreprises retenues au minimum à 90% de l'actif sont celles définies par le label « Relance » qui les considère comme les entreprises qui occupent moins de 5 000 personnes d'une part et qui, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Au sein des sociétés éligibles, le FCP investira de préférence dans les micros, petites et moyennes capitalisations françaises de l'univers.

Le FCP applique le régime d'investissement n°2 du label « Relance » qui prévoit que :

- Au minimum 60 % de l'actif doit être investi dans des instruments de fonds propres ou de quasi-fonds propres émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France ;

- Au minimum 20 % de l'actif investi dans des instruments de fonds propres ou quasi-fonds propres de TPE, PME ou ETI françaises.

En plus de respecter les règles d'investissement définies ci-dessus, le fonds investit à titre principal dans des sociétés cotées et s'efforce de participer significativement à au moins cinq opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse par an, concernant des sociétés dans le siège est situé en France, sans que la non- atteinte de cette cible ne génère le retrait du label « Relance ».

Sur l'ensemble de son portefeuille, le FCP investira au minimum 90% de son actif net hors liquidités, dans des titres de capital en direct (ou encore appelés titres vifs) ayant fait l'objet d'une analyse et d'une notation ESG par la société de gestion.

La stratégie d'investissement se décline en quatre étapes s'articulant autour d'une approche « BOTTOM UP » en sélectionnant, de manière discrétionnaire, les entreprises :

- **La première étape** consiste à analyser les pratiques des entreprises à partir de critères d'investissement socialement responsables. Cette étape vise à définir l'univers d'investissement éligible au fonds en appliquant un filtre d'exclusion des principaux risques ESG : la sélection de titres porte donc sur un univers réduit des valeurs les moins performantes (comprenant les deux filtres suivants : politique d'exclusion et notation extra- financière de type « best-in-class » en sélection des meilleurs émetteurs au sein de leur secteur d'activité) ;

- **La deuxième étape** consiste également à analyser les pratiques des entreprises à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) en adoptant avec une approche dite « best effort ». A ce titre, le portefeuille aura vocation à être composé de valeurs qui privilégient les émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques et de leurs performance ESG à travers les autres aspects que le social. Celle-ci vise à sélectionner les entreprises présentant les meilleures performances en matière environnementale et de gouvernance, mais avec une marge d'amélioration notable attendue des aspects sociaux.

- **La troisième étape**, les entreprises font l'objet d'une analyse fondamentale rigoureuse ;

- **Enfin, la dernière étape**, une liste de valeurs est établie, aboutissant à la construction du portefeuille diversifié en termes de valeurs et de secteurs. A ce stade, l'objectif est de sélectionner les entreprises les plus performantes et les plus engagées à entreprendre une démarche active dans le cadre du bien-être au travail (évolution du score social attendu à la hausse). L'analyse fondamentale et la rencontre avec le management des sociétés cibles sont au cœur du processus d'investissement.

Etape 1 – Double filtre ESG : exclusion et « Best-in Class »

a) Dans un premier temps, le gestionnaire appliquera à l'univers d'investissement un filtre d'exclusion ESG. Cette première sélection visera à écarter les entreprises opérant dans des secteurs controversés ainsi que les entreprises ayant la moins bonne évaluation en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

Conformément à la politique ESG de la SGP, le fonds a fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est controversée. Il s'agit d'émetteurs pour lesquels le comité d'investissement responsable de la société de gestion a identifié une violation sévère, systématique et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG, ainsi que des exclusions légales telles que l'armement controversé et des exclusions sectorielles telles que le charbon, le tabac et les jeux d'argent, application de : la politique d'exclusion d'HOMA CAPITAL. Cette politique d'exclusions est disponible sur son site internet (homacapital.fr).

b) Les sociétés restantes font ensuite l'objet d'un filtre extra-financier sur la base de quatre thèmes pour lesquels plusieurs critères sont définis. Le référentiel se compose ainsi :

- De données de **Gouvernance** d'entreprise permettant de comprendre l'organisation des centres de décisions, la diffusion d'une politique éthique et les dispositifs de gestion des facteurs de risques.
- De données du domaine Social apportant un éclairage sur l'intégration, les conditions de travail et la gestion des ressources humaines.
- De données du domaine **Environnement** indiquant la prise en compte de l'impact sur l'environnement des activités de l'entreprise analysée.
- De données sur les relations de l'entreprise avec les **Parties Prenantes Externes** visant à comprendre les relations de l'entreprise dans sa sphère d'influence (clients, fournisseurs, société civile).

La société de gestion conservera les sociétés disposant de la meilleure notation au regard de ces critères. Elle pourra s'appuyer sur les travaux de notation d'agences indépendantes sélectionnées soigneusement conformément au code de transparence.

Cette approche ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) est spécifiquement adaptée à l'étude des petites et moyennes entreprises et prend en compte à la fois la transparence de la communication des sociétés sur ces sujets, le niveau de performance à travers la valeur intrinsèque de la donnée et la tendance, soit l'évolution dans le temps.

Les thèmes d'évaluation ESG et les critères de notation sont revus au moins annuellement (nombre, pertinence, nature des critères).

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette notation, la société de gestion peut être assistée d'une société de recherche et d'analyse spécialisée dans le suivi et l'évaluation ESG des TPE, PME et ETI des entreprises cotées.

Françaises, qui sera sélectionnée pour son expertise dans ce domaine, pour son référentiel d'analyse, et pour sa couverture de l'univers d'investissement du fonds en matière d'analyse et de notation.

In fine, la société de gestion reste seule juge de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 0 et 100 (la note ISR de 100 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 0 une faible qualité extra-financière).

A l'issue de cette notation, sur la base de la répartition sectorielle représentative de l'environnement des petites et moyennes valeurs, au moins 20% de l'ensemble des valeurs sont exclues de l'univers d'investissement initial. La sélection de titres porte sur un univers réduit des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : politique d'exclusion et notation extra-financière). La société de gestion met ainsi en œuvre, par cette étape, une approche d'exclusion.

La gestion du Fonds intègre donc une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) qui s'apparente à la forme dite de « sélection ESG » (qui consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance) de type « best-in-class » (sélection des meilleurs émetteurs au sein de leur secteur d'activité).

Etape 2- La société de gestion appliquera une deuxième sélection avec une notation extra financière interne qui repose sur une philosophie dite « best effort » tout en recherchant les émetteurs dont la composante sociale relèvera d'une notation basse. A ce titre, le portefeuille aura vocation à être composé de valeurs qui privilégient les émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques et de leurs performance ESG. Notre impact sera plus important dans les entreprises dont les managers ont montré une sensibilité plus forte à leur responsabilité sociale globale (environnement, gouvernance etc.), mais en ayant "délissé" jusqu'à présent la question des relations sociales.

Ce processus d'analyse ESG interne aboutit à une échelle de notation propriétaire qui se divise en cinq rangs de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) : Opportunité forte en capital humain (5), Opportunité en capital humain (4), Neutre en capital humain (3), Inopportunité modérée en capital humain (2) et Inopportunité élevée en capital humain (1). Sont exclus de l'univers d'investissement du Fonds les émetteurs dont la notation ESG s'avère la plus défavorable (notation 1 et 2) ce qui permet d'établir ainsi une liste de titres dans lesquels le gérant peut investir.

L'opportunité en capital humain s'apprécie notamment au regard des critères suivants :

- Caractéristiques et politique sociale
- Conditions de travail
- Développement des compétences
- Egalité des chances
- Santé – sécurité

L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction d'au moins 30% des émetteurs de l'univers d'investissement (issu de l'étape 1) ayant une notation ESG. Les émetteurs retenus ne sont ici pas forcément les meilleurs sur le plan ESG.

Etape 3- A l'issue de cette étape, la société de gestion analyse les sociétés à travers une logique fondamentale qui comprend (liste non exhaustive) :

- Analyse financière de la société et de son marché (historique et perspectives) ;
- Revue des états financiers historiques et des prévisions de l'entreprise : croissance (volumes, prix), marges, flux de cash-flows (CFO, Capex, dividendes) et équilibres bilantiels ;

- Analyse de valorisation multicritères (par exemple : comparables boursiers, DCF, ANR) et appréciation de la valeur intrinsèque ;
- Prise en compte d'éléments techniques : la taille du flottant et la liquidité du titre doivent être suffisamment importants.

Le but de cette étape est d'identifier des sociétés dont la valorisation boursière intègre une décote par rapport aux fondamentaux et qui disposent d'un potentiel de revalorisation important.

Etape 4 - A l'issue de cette sélection, une liste de valeurs est établie, aboutissant à la construction du portefeuille diversifié en termes de valeurs et de secteurs.

A ce stade, l'objectif est de sélectionner les entreprises les plus performantes et les plus engagées à entreprendre une démarche active dans le cadre du bien-être au travail (évolution du score social attendu à la hausse).

Le portefeuille final est ainsi constitué des valeurs qui offrent de bonnes perspectives boursières et qui promeuvent une démarche active du bien-être au travail.

L'ambition étant d'accompagner les sociétés en portefeuille dans l'élaboration d'une stratégie sociale et dans leurs projets de transformation sur le long terme notamment au moyen d'une proximité avec le management dans le cadre de la conception du plan en fonction des besoins réels de l'entreprise et de son contexte particulier.

Limites des approches retenues

Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises et la méthodologie d'analyse retenue :

- Les données extra-financières ne sont pas standardisées (comme le sont les données comptables par exemple), ce qui peut conduire à des difficultés dans la comparaison de la performance extra-financière des différents émetteurs ;
- De même, les données extra-financières n'étant pas systématiquement auditées par des organismes indépendants, elles peuvent parfois être incomplètes ou peu transparentes.

COMPOSITION DE L'ACTIF

Les actions

L'investissement du FCP en actions est compris entre 90% et 100% de l'actif net.

Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum aux actions d'entreprises françaises qui occupent moins de 5000 personnes d'une part et qui, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros tel que défini par le label Relance.

Le FCP s'autorise un investissement de 10% maximum dans des titres de capital qui dérogent à la règle énoncée ci-avant. Il s'agira de titres de capital d'entreprises dont le siège social est situé en France.

Instruments du marché monétaire ou titres de créances

Le FCP se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 10% maximum de son actif net, afin de gérer la trésorerie, en titres monétaires français, de tous secteurs et de tous types d'émetteurs notés Investment Grade ou non spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion : emprunts d'Etat ou garantis ou assimilés, ou emprunts privés de toutes capitalisations.

Le gérant pourra utiliser les instruments suivants d'une maturité à 2 ans au plus :

- Bons du trésor ;
- Titres de créances négociables (Billets de trésorerie, Certificats de dépôts, BMTN)

Les parts ou actions d'OPCVM/FIA :

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie et afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions :

- D'OPCVM de droit français et d'OPCVM indiciels cotés ;
- D'OPCVM européens,
- De fonds d'investissement alternatifs (FIA) de droit français.

Les OPCVM/FIA sélectionnés sont les suivants : OPCVM/FIA « monétaires » pour gérer la trésorerie.

- **Les instruments dérivés** : Néant
- **Contrat constituant des garanties financières** : Néant
- **Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres** : Néant
- **Contrats constituant des garanties financières** : Néant.
- **Placement de garanties reçues en espèces** : Néant

TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Dans la mesure où le FCP est majoritairement investi en actions, son actif pourrait comprendre des bons de souscription d'actions ou des droits dans le cadre d'OST sur les titres en portefeuille attribués émetteurs. Le FCP n'a pas vocation à sélectionner de tels instruments de manière active.

DEPOTS

Le gérant pourra effectuer des opérations de dépôts dans la limite de 10% de l'actif net du FCP.

EMPRUNTS D'ESPECES

Dans le cas de son fonctionnement normal et dans la limite de 10% de son actif, le FCP peut se retrouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE :

En application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le "Règlement SFDR"), la société de gestion est tenue de décrire la manière dont les risques en matière de durabilité (tels que définis ci-dessous) sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère.

Les incidences des risques en matière de durabilité peuvent être nombreuses et variées en fonction d'autres risques spécifiques, d'une région et/ou d'une classe d'actifs auxquels les fonds sont exposés. En général, lorsqu'un actif est exposé à un risque en matière de durabilité, cela peut avoir un impact négatif sur sa valeur et entraîner sa perte totale, ce qui pourrait affecter négativement la valeur liquidative des fonds concernés.

L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité doit être conduite pour chaque fonds. Des informations plus détaillées figurent dans la section "Profil de Risque" du prospectus.

"facteurs de durabilité" signifie des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

"risque en matière de durabilité" signifie un événement ou une situation dans le domaine environnemental social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les risques en matière de durabilité peuvent soit représenter un risque en eux-mêmes, soit avoir une incidence sur d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, le risque de liquidité ou le risque de contrepartie, en contribuant significativement à l'exposition du fonds à ces risques. L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement d'un fonds est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir, incomplètes, estimées, obsolètes et/ou inexactes. Même lorsque ces données sont identifiées, rien ne garantit qu'elles soient correctement évaluées.

Les risques en matière de durabilité sont liés, entre autres, aux événements "climat" résultant du changement climatique (les "Risques Physiques") ou à la réponse de la société face au changement climatique (les "Risques de Transition"), qui peuvent entraîner des pertes inattendues susceptibles d'affecter les investissements réalisés par les fonds. Les événements sociaux (par exemple les inégalités, l'inclusivité, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients, etc.) ou le manque de gouvernance (par exemple des violations significatives et répétées des accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) peuvent également engendrer des risques en matière de durabilité.

En mettant en œuvre une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance pour certaines de ses stratégies d'investissement, la société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière (sélection, thématique, impact, etc.), les risques en matière de durabilité pourront être d'autant plus atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement peuvent être consultées sur le site de la société de gestion : www.homacapital.fr.

REGLEMENT TAXONOMIE :

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie »).

Le Règlement Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental (« Activités Durables »).

Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

(i) Atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, et (vi) protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, qu'elle ne cause de préjudice important à aucune de ces objectifs (principe dit du « DNSH », « Do No Significant Harm ») et qu'elle est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'Article 18 du Règlement Taxonomie. Les investissements sous-jacents à la portion restant de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le FCP peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux suivants tel qu'énoncés à l'article 9 du Règlement Taxonomie : atténuation des changements climatiques et adaptation aux changements climatiques.

Alors que le FCP peut d'ores et déjà détenir des investissements dans des Activités Durables sans être engagé au respect d'une part minimum, la Société de Gestion fournit ses meilleurs efforts pour que cette part minimum des investissements sous-jacents au produit financier effectués dans des Activités Durables soit disponible dès qu'il en sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires liées au contenu et à la présentation des informations à fournir conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du règlement (UE) 2019/2088 tel que modifié par le Règlement Taxonomie (Regulatory Technical Standards with regards to the content and presentation of disclosures pursuant to Article 8(4), 9(6) and 11(5) of Regulation (EU) 2019/2088 as amended by the Taxonomy Regulation).

Au fur et à mesure de la disponibilité des données et du développement des méthodologies de calcul, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités économiques durables sur le plan environnemental sera mise à la disposition des investisseurs. Ces données, ainsi que les informations relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront intégrées dans une future version du prospectus.

Cet engagement sera atteint de façon progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement Taxonomie au sein du processus de gestion du FCP dès qu'il en sera raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille avec les Activités Durables qui sera mis à disposition des investisseurs à ce moment.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement du portefeuille avec les Activités Durables ne sera pas disponible auprès des investisseurs.

Pour toute question relative au Règlement Taxonomie, veuillez contacter la Société de Gestion à partir du site internet suivant : www.homacapital.fr.

Profil de risque :

L'investisseur s'expose au travers du FIA principalement aux risques suivants, notamment par l'investissement dans les instruments sélectionnés par la société de gestion de portefeuille.

Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

RISQUE ACTION

Si le marché des actions baisse, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

Le FCP peut à tout moment être totalement ou partiellement sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part par les facteurs extérieurs tels que les développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative Du FCP pourra baisser.

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré.

RISQUE DE TAUX

Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. A titre d'exemple, en cas de hausse des taux d'intérêt, une obligation à taux fixe tend à baisser. En raison de sa stratégie d'investissement lui permettant d'investir notamment dans des OPC monétaires, Le FCP peut être exposé à ce risque.

Le FCP investit principalement en actions, le risque de taux est peu significatif.

Toutefois, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le cours des actions des sociétés emprunteuses peut être indirectement impacté par la hausse des taux d'intérêt à long terme.

RISQUE DE CREDIT

Le FCP peut être investi, notamment via des OPC monétaires, en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs privés ou souverains. Ces titres, représentant des créances émises par des entreprises ou des Etats, présentent un risque de crédit ou un risque de signature. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou de défaillance de l'emprunteur (défaut de remboursement), la valeur des obligations détenues peut baisser, entraînant par conséquence une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Le FCP investit principalement en actions, le risque de crédit est peu significatif.

Toutefois, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'appréciation de la qualité du crédit des sociétés peut avoir un impact indirect sur leur cours de bourse.

RISQUE LIE A LA GESTION DISCRETIONNAIRE

Les investissements sont réalisés sur la base d'une stratégie qui obéit principalement à des règles fixes mais qui est établie et enrichie sur une base discrétionnaire. La performance du FIA est donc liée à la qualité de la définition de cette stratégie, et dépendante de sa pertinence lors des différents comportements de marché qui peuvent varier fortement par rapport au passé.

RISQUE LIE A UN CHANGEMENT DE REGIME FISCAL

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le FIA est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du FIA n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

RISQUE LIE A UN CHANGEMENT DE REGIME FISCAL APPLICABLE AUX SOUS-JACENTS

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du FIA peut affecter le traitement fiscal du FIA. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au FIA (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du FIA pourra être affectée.

RISQUE LIE A LA REGLEMENTATION

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le FIA est domicilié, autorisé à la commercialisation, les processus de souscription, de conversion et de rachat de parts pourront être affectés.

RISQUE LIE A LA REGLEMENTATION APPLICABLE AUX SOUS-JACENTS

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du FIA, la valeur liquidative du FIA ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat de parts peuvent être affectés.

RISQUE D'OPERATION SUR TITRE

En cas d'une opération sur titre ("OST") en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le FIA (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du FIA à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du FIA pourra être affectée.

RISQUE LIE A LA DETENTION D'ACTIONS DE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS

Le FCP peut être exposé dans la limite maximum de 100% de son actif net aux actions de micros, petites et moyennes capitalisations. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les actions de grandes capitalisations et peuvent donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative. Par ailleurs, le volume réduit de ces marchés peut entraîner un risque de liquidité.

Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du FCP et les conditions de prix auxquelles il peut être amené à liquider des positions, notamment en cas de rachats importants, voire rendre impossible leur cession, avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du FCP. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.

RISQUE DE LIQUIDITE

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.

En raison de leurs caractéristiques spécifiques, les actions de petites et de moyennes capitalisations peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

RISQUE DE DURABILITE

Le FCP est exposé aux risques en matière de durabilité. Le FCP suit une approche extra financière engageante visant à atténuer ces risques, et par conséquent l'impact potentiel de ces risques sur la valeur des investissements réalisés par le FCP devrait également être atténué. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le FCP. Des informations supplémentaires sont également disponibles sur le site de la société de gestion (www.homacapital.fr).

L'application des critères ESG au processus d'investissement dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité, peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons non financières, ce qui peut impliquer de renoncer à certaines opportunités de marché disponibles pour d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG ou de durabilité. L'orientation du gérant du fonds sur les émetteurs de titres qui présentent des caractéristiques durables peut affecter la performance des investissements d'un Fonds durable et entraîner un rendement qui, par moment, sera inférieur à celui de fonds similaires n'ayant pas d'approche durable ou qui appliquerait des critères extra-financiers. Les caractéristiques durables ou extra-financières utilisées dans une politique d'investissement d'un fonds peuvent l'empêcher d'acheter certains titres qui, dans d'autres circonstances, présenteraient des avantages, et/ou de vendre des titres en raison de leurs caractéristiques durables en dépit du préjudice qui pourrait en résulter. À court terme, une orientation sur les titres des émetteurs présentant des caractéristiques durables pourrait affecter positivement ou négativement la performance des investissements du Fonds avec des fonds similaires n'ayant pas cette orientation. À long terme, cette orientation devrait avoir un effet favorable, sans qu'aucune garantie ne soit accordée à cet égard.

Les informations ESG disponibles, que ces dernières proviennent de fournisseurs de données tiers ou des émetteurs eux-mêmes peuvent être incomplètes, inexactes, parcellaires, ou indisponibles, ce qui peut avoir un impact négatif sur un portefeuille qui s'appuie sur ces données pour évaluer l'inclusion ou l'exclusion appropriée d'un titre. Par ailleurs, il est possible qu'un titre ou une valeur puisse être mal évaluée. L'approche de la finance durable sera amenée à évoluer et à se développer au fil du temps, à la fois en raison de l'affinement des processus de décision d'investissement visant à prendre en compte les facteurs et les risques ESG, mais aussi en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

Aucune déclaration n'est faite et aucune garantie n'est accordée concernant l'impartialité, l'exactitude, la complétude ou l'exhaustivité des caractéristiques durables ou extra financières.

Il est précisé que le fonds ne prend pas en compte les principales incidences négatives (PAI) des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement au regard du faible niveau d'information disponible et de la réduction de l'univers d'investissement que cette prise en compte pourrait induire, néanmoins le fonds ne s'interdit pas de prendre en considération les PAI dans le futur

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Avertissements :

- Les souscriptions totales sont plafonnées à 100 millions d'euros.
- Les ordres de souscription de parts SI du FCP ne seront plus acceptés au-delà de la centralisation du 31/03/2023, sauf pour les investisseurs ayant souscrit préalablement à cette date.
- Les ordres de souscription de parts I du FCP ne seront plus acceptés au-delà de la centralisation du 31/03/2024, sauf pour les investisseurs ayant souscrit préalablement à cette date.
- Les avoirs des porteurs de la part SI sont bloqués pour une durée minimale de 5 ans. Aucune demande de rachat n'est recevable avant le 02 avril 2028.
- Aucune demande de rachat n'est recevable avant le 02 avril 2028 pour la part I.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le FIA dépend du niveau de couverture que l'investisseur souhaite maintenir. Ce montant dépend également de paramètres inhérents au porteur, notamment sa situation patrimoniale et la composition actuelle de son patrimoine financier.

Les demandes de rachats de la part SI à partir du 02 avril 2028 seront exécutées lors du calcul de la dernière valeur liquidative du mois suivant.

Les demandes de rachats de la part I à partir du 02 janvier 2029 seront exécutées lors du calcul de la dernière valeur liquidative du mois suivant.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la souscription, l'acquisition, la cession ou le transfert, directement ou par personne interposée, de parts du fonds sont strictement réservées aux :

- Investisseurs mentionnés à l'article L.214-155 du Code monétaire et financier,
- Investisseurs professionnels listés à l'annexe II de la directive 2014/65/UE dite « MIF 2 »
- Investisseurs répondant aux critères mentionnés à l'article 423-27 du Règlement Général de l'AMF.

• « U.S. Persons » - Réglementation américaine FATCA

Les parts de ce FCP ne peuvent être offertes ou vendues directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la

Indications sur le régime fiscal :

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les informations qui suivent ne constituent qu'un résumé général du régime fiscal applicable, en l'état actuel de la législation française, à l'investissement dans un FIA français. Les investisseurs sont donc invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10 % de ses parts (article 150-0 A, III-2 du Code général des impôts).

Le FCP en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le FCP, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FCP ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du FCP.

Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel.

Certains revenus distribués par le FCP à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet état une retenue à la source.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès d'HOMA CAPITAL -1 Boulevard Pasteur 75015 Paris.
- Date de création du Fonds : 1er Octobre 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Commentaires mensuels :

Janvier

Après une fin d'année 2023 en fanfare, les marchés actions se sont orientés à la baisse au début du mois de janvier, à mesure que les prévisions des investisseurs quant aux futures baisses des taux se sont atténuées. Le CAC 40 a finalement clôturé le mois en hausse de +1,6% après des résultats annuels faisant état d'une certaine résilience des sociétés. De leur côté, les plus petites capitalisations peinent à convaincre dans un contexte de taux durablement plus élevés. Dans cet environnement, l'indice des petites valeurs françaises, l'Enternext PEA PME, recule de -1,7% et HOMA Impact Social France de -1,6%, surperformant cet indice de +0,1%. S'agissant des meilleurs contributeurs, Figeac Aero, producteur de pièces aéronautiques, a bondi de +10,2% après l'annonce de son nouveau plan stratégique Pilot 28. Le plan s'axe autour d'une accélération soutenue des cadences de production chez les avionneurs ce qui permettra au groupe de retrouver sa rentabilité d'avant Covid et de réduire drastiquement son endettement. NRJ Group, spécialisé dans la télévision et la radio progresse de +7,4% sur le mois profitant d'une trésorerie élevée placée à plus de 3% par an. Du côté des moins bons contributeurs, Française de l'Energie, spécialisée dans la production de gaz et d'électricité à empreinte carbone réduite, baisse de -14,2% sur le mois après des résultats semestriels mitigés montrant notamment un prix du gaz en deçà de la normale. Nous restons confiants sur la valeur en raison des annonces à venir notamment sur les projets relatifs à la Lorraine ainsi que sur Cryopur et les développements norvégiens. Serge Ferrari, producteur de matériaux composites souples pour le bâtiment, la protection solaire et l'architecture tendue, chute de -19,0%. La société pâtit d'un marché de l'immobilier et de la rénovation en berne et s'attend à une année 2024 toute juste à l'équilibre. Consciente de la dynamique morose au sein de son secteur d'activité, Serge Ferrari a tout de même annoncé mettre en œuvre un plan sur l'année afin d'améliorer sa rentabilité qui sera présenté en mars lors de la publication des résultats de 2023.

Février

Le mois de février s'est à nouveau révélé être un mois compliqué pour les petites capitalisations françaises. La perspective de baisse des taux s'éloignant un peu plus, l'Enternext PEA PME affiche une performance négative de l'ordre de -4,6%, surperformé par le fonds Homa Impact Social France qui recule de 0,5% sur la période. Cette surperformance s'explique en partie par la prise de participation de la société française Groupe SNEF au capital de la holding managériale de Visiativ SA qui se traduira par la suite par une OPA avec une prime de l'ordre de 35% par rapport au cours de la veille. A la suite de cette annonce nous avons commencé à alléger notre participation dans le groupe afin de le réallouer sur d'autres titres à plus fort potentiel et une nouvelle valeur : Bénéteau qui fait son entrée dans le fonds (voir focus valeur). Lumibird et VusionGroup (ex SES Imagotag) se distinguent eux aussi par une performance positive sur le fonds, les deux sociétés ont publié dans le courant du mois de février leur chiffre d'affaires en ligne avec les attentes du marché. A l'inverse, le mois a été marqué par une contre-performance de la société Française de l'Energie, notamment en raison de la chute des prix de l'électricité et du gaz dans la continuité de janvier 2024, en France et en Europe, ces baisses viennent mettre la pression sur le titre avec un chiffre d'affaires qui sera impacté à la négativement. Infotel, quant à elle, déçoit sur le secteur bancaire avec des investissements qui sont en décroissance dans les perspectives du groupe et enfin Figeac Aero affiche une consolidation de son cours de bourse après une fin 2023 et début 2024 en très forte croissance.

Mars

Le mois de mars s'est avéré être une période complexe une fois de plus, aboutissant à un premier trimestre difficile pour les petites capitalisations françaises. La performance mensuelle d'HOMA Impact Social France a été négative en mars face à un indice en légère croissance. La concentration du fonds qui avait pu porter la sa croissance en début du mois a finalement pesé sur les performances. Le fonds clôture donc la période à -0,6% alors que son indice de référence affiche +0,2%. Le retrait s'explique en grande partie par la Française de l'Energie. La société a publié ses résultats semestriels sur la période, en demi-teinte en raison des prix de l'énergie et de l'absence de nouvelles installations de cogénérations sur la période laissant présager une année de transition et de décroissance pour la société. La valorisation reste cependant attractive et nous a poussé à renforcer la position à la suite de la baisse de ces derniers mois. A l'inverse Esker affiche une belle performance sur le mois de mars. En plus d'une très bonne publication de ses résultats annuels avec un nouveau record de chiffre d'affaires, la société a annoncé des prises de commandes importantes en raison de la réglementation à venir sur la facturation électronique en France mais aussi dans d'autres pays européens. Il semble aussi important d'ajouter que la société a pour la première fois évoqué ses intentions de potentielle sortie de côte en raison d'une valorisation jugée trop faible par le management. Bien que rien ne soit acté pour le moment et que cela reste une rumeur, le titre a bénéficié de ce newsflow et se positionne comme étant le meilleur contributeur du fonds.

Avril

Le mois d'avril affiche une performance positive pour les small et midcaps françaises suite notamment à des publications annuelles relativement en ligne avec les guidances des entreprises et bien aidé par les annonces de la banque centrale européenne qui marquent une détente dans les coûts de financement des petites entreprises. Dans cet environnement le fonds Homa Impact Social France surperforme son indice de référence en proposant une performance de 0,5% contre 0,1% pour l'Enternext PEA PME. Cette hausse s'explique à nouveau par la bonne performance de VusionGroup qui, après une bonne

publication annuelle, a annoncé des ventes trimestrielles en ligne avec leur guidance ainsi qu'un avenant au contrat Walmart qui permet d'augmenter significativement les prises de commandes du groupe. Bilendi et Figeac Aero participent eux aussi à la bonne performance du fonds en raison de l'annonce de baisse des taux à venir et de leur situation bilantielle. A l'inverse le fonds est impacté par le retrait d'Esker, Beneteau et Thermador, la première en raison de prises de profits à la suite d'une très bonne performance du titre et le discours tenu au marché de potentielles discussions à venir avec des fonds privés en vue d'un retrait de cote. Beneteau et Thermador subissent quant à eux les ralentissements de leurs secteurs respectifs à savoir les ventes d'équipements de loisir (bateaux) en raison d'une année 2023 exceptionnelle et d'un effet de base difficile guidé par le management et du ralentissement des investissements dans le secteur de la construction auxquels s'ajoutent des problématiques liées aux aides gouvernementales sur le marché de la rénovation énergétique.

Mai

Dans un contexte d'attente de baisse des taux, notamment en Europe avec l'intervention de la BCE au début du mois de juin, le mois de mai a été un bon cru pour les smalls et mid en France. Le fonds affiche une sous-performance de 0,6% par rapport à son indice de référence. La situation continue de s'améliorer chez Figeac Aero et le titre de rebondir. Après une bonne publication de chiffre d'affaires, les perspectives restent positives pour les dix prochaines années dans un secteur de l'aéronautique offrant une de meilleure visibilité du marché, la publication des résultats annuels à la fin du mois de juin sera à nouveau l'occasion de confirmer ces tendances pour le groupe du Lot et Garonne et d'évaluer les difficultés actuelles du groupe américain Boeing. De son côté, Genfit a bénéficié des annonces à venir sur Elafibranor et un appétit du marché en amont de la prise de décision de la FDA sur l'autorisation de mise sur le marché prévue le 10 juin 2024. A l'inverse OVH Groupe est le moins bon contributeur du fonds sur la période en raison des ventes du management (hors marché et auprès de long only) afin de financer des activités connexes au groupe OVH. Le marché a exprimé son mécontentement face à cette nouvelle, contraignant la famille fondatrice à publier un communiqué annonçant l'arrêt de ces ventes. Nous restons à ce jour en attente sur le dossier. Autre mauvais contributeur, Vusion Group, avec un réveil des acteurs shorts de la valeur au moment de l'anniversaire de la publication du rapport de Gotham l'année dernière. A ce stade sans nouvelles informations probantes apportées par les shorts sellers nous maintenons notre position initiale et continuons de soutenir le management dans sa croissance future, notamment sur le marché américain et avec de potentielles nouvelles signatures

Juin

Le mois de juin a été fortement impacté par les résultats des élections européennes ainsi que la dissolution de l'Assemblée nationale française qui en a découlé. Cet événement est venu mettre un coup de frein au sentiment positif de marché sur les petites capitalisations à la suite de la première baisse des taux de la BCE. Dans ce contexte tendu sur notre classe d'actifs ainsi que notre géographie, le fonds parvient à surperformer le marché malgré la forte concentration du fonds et son exposition à l'industrie. Le pire contributeur est sans surprise Figeac Aero, malgré une très bonne publication, la situation de l'aéronautique s'est tendue lors de ces dernières semaines avec les déboires de Boeing (peu d'exposition) et le ralentissement des livraisons annoncé par Airbus, qui cependant n'impacte pas l'A350 soit le plus gros programme de Figeac. Les risques d'augmentation du SMIC ont aussi pesé sur le secteur de l'industrie. De même les annonces de nationalisation de l'audiovisuel public par le Rassemblement National ont eu un impact sur le marché de la publicité en général et explique en grande partie la baisse de Reworld Media le mois dernier. A l'inverse, OVH est le meilleur contributeur du fonds avec une publication de résultats semestriels très encourageante marquant une inflexion des tendances et permettant à la société de confirmer ses guidances annuelles et moyen terme. Le groupe nous semble toujours bien placé pour capter de la croissance rentable dans les prochaines années et le management s'est engagé à ne plus céder de titres dans un communiqué. Stif est le second contributeur positif, à la suite aux belles publications du groupe et un newsflow parfaitement mené, nous avons décidé de sortir la valeur en raison de sa valorisation après un cours ayant doublé depuis l'IPO, date de notre entrée au capital de la société.

Juillet

Le mois de juillet a été marqué par une reprise du marché, le fonds HOMA Impact Social France performant en ligne avec son indice de référence. Les deux dernières semaines de la période ont été marquées par le début de la période des publications des smallcaps en France. Esker, Figeac Aéro et Pullup Entertainment tirent leur épingle du jeu, Esker notamment suite à la publication d'une très belle croissance sur sa lancée de l'année dernière ainsi qu'une prise de commande importante. Cette belle performance financière se traduit dans le cours de bourse et la place en tant que meilleure contributrice du fonds. En seconde position, Figeac qui valide les attentes du marché, elle aussi sur la lancée de sa reprise après de nombreuses années difficiles. Pullup Entertainment est quant à elle venue rassurer le marché grâce à des résultats en ligne, nous suivrons avec la plus grande des attentions la sortie de Space Marine 2, la franchise Warhammer, le plus gros contributeur de l'année sur le chiffre d'affaires de la société. Les chiffres présentés par la société montrent une très grosse attente de la part des joueurs pour ce jeu qui sortira le 9 septembre 2024. A l'inverse, TFF Group, la société bourguignonne spécialisée dans l'élevage de l'alcool subit la normalisation du marché du vin et des spiritueux avec une publication légèrement en deçà des attentes, cependant sa bonne résistance lors du mois de juin permet d'amortir la chute du titre sur juillet. Infotel subit la baisse généralisée du marché du conseil, dans la lignée d'Alten notamment. Nous conservons cependant une grande confiance dans le management pour passer cette période difficile et profiter de la reprise du marché notamment dans un secteur financier à la peine actuellement. Exail Technologies a publié quant à elle un Q2 en légère décroissance, toutefois le management confirme ses perspectives et un retour à la croissance rapide au second semestre.

Août

Le mois d'août dans la lignée de juillet s'est traduit par une reprise des valeurs de petites capitalisations françaises. Malgré une alerte sur les « yen carry trade » en début de mois suite à la hausse de taux de la banque centrale japonaise, le fonds affiche une performance positive de l'ordre de 1,6% en ligne avec son indice de référence. Comme en juillet Esker et Pullup Entertainment tirent particulièrement leur épingle du jeu et sont les deux meilleurs contributeurs du fonds sur la période. Vusion Groupe suit de près, soutenu par une solide publication de son chiffre d'affaires pour le premier semestre 2024.

Cette dynamique est renforcée par la confiance affichée dans l'atteinte de ses objectifs, notamment en matière de marges, tant pour l'année en cours que pour le second semestre. Esker (voir focus gérant du mois dernier), de son côté, profite de la confirmation par la société d'une rumeur concernant des discussions en cours avec le fonds de private equity britannique Bridgepoint. Cette annonce est cohérente avec les déclarations faites en mars, où Esker avait évoqué sa potentielle intention de se retirer de la cote. Cependant, rien n'est encore finalisé dans les discussions. Pullup Entertainment bénéficie quant à elle de la traction sur Space Marine 2 et d'une campagne médiatique qui semble être un succès pour le moment. La sortie du jeu est prévue pour le 11 septembre, nous scruterons avec attention les premiers chiffres de vente qui seront décisifs dans l'atteinte des résultats annuels de la société (voir focus gérant de la semaine). A l'inverse, Gérard Perrier, Figeac Aero et la Française de l'Energie sont les moins bons contributeurs du fonds sur la période. En l'absence de nouveaux notables et significatifs sur ces trois différentes valeurs nous expliquons principalement ces variations par des mouvements de flux.

Septembre

En septembre, l'univers des petites capitalisations françaises a été marqué par la publication des résultats semestriels, la première baisse des taux de la Réserve fédérale américaine et une nouvelle réduction par la Banque centrale européenne. Dans ce contexte, le fonds Homa Impact Social France surperforme nettement son indice de référence avec une performance de 3,2% contre une baisse de 1,8% pour l'indice Eternext PEA PME, soit 5% de surperformance. Pour le troisième mois consécutif, Pullup Entertainment et Esker figurent parmi les meilleurs contributeurs du fonds, avec la Française de l'Energie. La société d'édition de jeux vidéo bénéficie des excellentes ventes du jeu de Saber Interactive, dépassant deux millions d'exemplaires vendus peu après sa sortie. Nous avons pris des bénéfices sur ce titre en attendant des résultats en octobre. Esker a reçu une offre publique d'achat du fonds britannique Bridgepoint. Bien que généreuse, l'offre pourrait être supérieure, compte tenu des qualités de la société, et nous n'avons pas prévu d'apporter nos titres à l'offre. La FDE affiche une belle performance, profitant de la tension sur le marché mondial du gaz. À l'inverse, TFF Group, Lumibird et Bilendi sont les moins bons contributeurs. TFF a dû publier un avertissement sur sa croissance et sa marge pour 2024 en raison de la faiblesse des rendements des vendanges, évoquant des ralentissements sur le marché du vin, qui représente 50% de son activité, tout en confirmant de bonnes perspectives pour le bourbon. Lumibird a revu à la baisse ses objectifs de croissance pour l'année, en raison d'un ralentissement sur le marché de la photonique, tandis que le secteur de la santé montre des signes de reprise. Enfin, Bilendi a baissé avant sa publication d'octobre. Nous avons profité de cette baisse, liée à la publication d'Ipsos, pour renforcer notre position sur le titre.

Octobre

Après un très bon mois de septembre, Homa Impact Social France marque le pas sur le mois d'octobre marqué par la fin des publications semestrielles dans l'univers des petites capitalisations française. Le fonds sous performe ainsi son indice de référence avec un repli de l'ordre de 4% contre 2,5% pour le benchmark. OVH Groupe se positionne comme le meilleur contributeur du fonds, pour rappel nous avons initié la position en avril dernier et avons profité de la baisse du cours pour nous renforcer régulièrement. Suite à la publication annuelle des résultats, le groupe a annoncé sa volonté de procéder à une OPRA sur un prix de 9€, soit une prime de 30%. Nous apporterons tout ou partie de nos titres en fonction des conditions financières au moment de l'offre (ouverture en décembre) mais ne souhaitons cependant pas sortir de ce dossier qui reste selon nous prometteur pour la suite. Le second contributeur est GTT (Gaz Transport et Technigaz), la société profite d'une prise de commande qui ne faiblit pas et une visibilité sur son carnet de commande qui continue de croître. À l'inverse, Française de l'Energie, Reworld Média et TFF Groupe se positionne en queue de peloton. FDE, malgré des résultats en ligne avec les attentes du marché, subit les retards d'installation de ses nouveaux moteurs dans le Nord de la France ce qui vient grever ses perspectives de croissance sur l'année fiscale en cours. Cependant les perspectives en Norvège restent bonnes et dynamiques. TFF Group est directement impactée par la faiblesse des vendanges dans le vin et la hausses des taxes chinoises sur les alcools européens. Suite à une revue de ses objectifs, le groupe bourguignon qualifie l'année 24/25 comme une année de transition. Nous restons cependant confiants dans la capacité du groupe, en tant que leader de marché, à surmonter cette période de creux comme elle l'a déjà fait par le passé et sortir grandie de l'épreuve, notamment en cas de possibilité d'acquisitions de concurrents plus en difficultés.

Novembre

Le mois de novembre a été marqué en France par le retour de l'instabilité politique, après la dissolution au mois de juin. Cela représente une deuxième banderille plantée dans le dos du marché des petites capitalisations françaises. L'incertitude politique, fiscale et économique provoque une baisse marquée des marchés en cette fin d'année, le tout étant exacerbé par un nouveau recul des flux sur la classe d'actif. HOMA Impact Social France résiste dans ce tumulte, affichant un recul de - 2,8% contre -4,5% pour son indice de référence. Dans ce contexte baissier trois titres tirent leur épingle du jeu. Tout d'abord, Lumibird bénéficie d'articles de presse évoquant une volonté de vente de sa division médicale en amont d'un retrait de cote de la part de son dirigeant. Bien que ces informations soient au conditionnel, nous pensons que par la décote actuelle du titre, les velléités du management semblent être fondées et la sous valorisation de la division médicale à ce jour pourrait leur donner les moyens de

leurs ambitions. Arcure (+40% de performance depuis son entrée en portefeuille le mois dernier) affiche un très beau parcours de son cours à la suite d'une baisse difficilement compréhensible post publication de ses résultats semestriels. Nous attendons un newsflow positif pour l'année prochaine avec des résultats solides pour le groupe pour 2024 et 2025. Enfin Figeac Aéro a rassuré le marché lors de sa publication semestrielle en confirmant ses objectifs annuels. A l'inverse le mois de novembre a été beaucoup plus compliqué pour Reworld Média, Genfit ainsi que Bilendi. Reworld a lors de sa publication confirmé son profil de génération de cash-flow et affiche aujourd'hui une valorisation inférieure à son plus bas niveau pendant la crise du Covid. Si dans un contexte aussi tendu la société est capable de sortir ce type de rentabilité alors elle sera particulièrement bien placée lors du retournement de marché. Genfit a quant à elle repoussé son étude de Phase 2 sur l'ACLF de 1 an ce qui a provoqué la baisse du titre.

Décembre

Homa Impact social France termine particulièrement bien l'année 2024, affichant un gain de 4,5%, soit 1,9% de mieux que son indice de référence et une performance annuelle de -4,8% soit une surperformance non négligeable sur l'année de 10,3% par rapport à l'Enternext PEA PME. En décembre le fonds a été tiré par Vusion Group. La société française spécialisée dans les étiquettes électroniques a annoncé sur la période une prise de commande record avec le géant de la distribution alimentaire américain Walmart. Bien que pré contracté, cette signature permet désormais de compter ce contrat directement dans le carnet de commande du groupe. Bilendi se classe en deuxième position des meilleurs performeurs en raison de l'annonce de la plus grosse acquisition de son histoire lui permettant ainsi de se donner les moyens d'atteindre sa guidance 2026 qui était jusqu'alors conditionnée à une ou plusieurs acquisitions (voir focus valeur). A l'inverse Arcure pénalise le fonds notamment en raison de l'abaissement de ses perspectives court terme de chiffre d'affaires en début de période, cela ne remet pas en cause selon nous les perspectives de la société dans le marché de la manutention et logistique. La Française de l'Energie l'accompagne, toujours sur fond d'instabilité politique. Cependant le nouveau gouvernement Bayrou a permis de conforter la ministre de la transition écologique et redonner de la visibilité au groupe dans l'espoir d'obtenir ses autorisations de cogénérations dans les Hauts de France.

Le fonds Homa Impact Social France I affiche une performance de -4,8% sur l'année 2024.

Le fonds Homa Impact Social France SI affiche une performance de -4,5% sur l'année 2024.

Droits de vote

La gestion du FIA est assurée par la société de gestion conformément à l'orientation définie pour le FIA.

La société de gestion agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le FIA.

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

La sélection des intermédiaires s'appuie sur les critères ci-dessous, en fonction de la nature de la prestation, la société de gestion peut choisir de n'utiliser que trois ou quatre de ces critères ou d'en considérer d'autres.

1. La qualité de la recherche ;
2. Le coût de l'intermédiation ;
3. La qualité des bases de données ;
4. La qualité de l'exécution des ordres ;
5. La qualité de service de l'interlocuteur ;
6. La solvabilité du broker ;
7. Le traitement administratif des opérations.

Les notes attribuées aux critères retenus peuvent être « bon, moyen ou insuffisant », ou prendre la forme de notes chiffrées de 1 à 3.

Risque global

Le risque global du FCP est calculé selon la méthode suivante : Méthode de l'Engagement

Méthode(s) complémentaire(s) pour suivre l'effet de levier de l'OPC au titre de la Directive 2011/61/UE (AIFM) :

L'effet de levier du FCP est calculé selon la ou les méthodes réglementaires définies ci-dessous. La combinaison de différentes méthodes permet une meilleure prise en compte de la stratégie et de l'exposition mise en œuvre dans le FCP.

Le levier d'un FIA est exprimé sous la forme d'un ratio entre l'exposition de ce FIA et sa valeur nette d'inventaire. L'exposition des FIA gérés est calculée selon la méthode du calcul de l'engagement et selon la méthode brute.

a) Levier calculé selon la méthode de l'engagement :

L'exposition d'un FIA calculée selon la méthode de l'engagement correspond à la somme des valeurs absolues de toutes les positions évaluées conformément à l'article 19 de la directive 2011/61/UE et à tous les actes délégués lui correspondant, sous réserve de certains critères. Parmi ceux-ci, sont prises en compte des dispositions de couverture et de compensation. Les instruments dérivés sont convertis en positions équivalentes sur leurs actifs sous-jacents selon certaines méthodes détaillées à l'annexe du règlement délégué (UE) n° 231/2013.

Le levier établi avec la méthode de l'engagement sera limité à une fois l'actif.

b) Levier calculé selon la méthode brute :

L'exposition du FCP selon la méthode brute est la somme de la valeur de marché de titres détenus en portefeuille et des valeurs absolues des engagements sur les instruments financiers à terme ; c'est-à-dire sans compensation et sans prise en compte des couvertures des instruments financiers entre eux ou avec les titres détenus

Le levier établi avec la méthode brute sera limité à une fois l'actif.

Information sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

En application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le "Règlement SFDR"), la société de gestion est tenue de décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère.

Le fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Le fonds a pour objectif d'avoir un impact social en investissant dans des sociétés dont la stratégie prend en compte des objectifs de développement du capital humain et d'améliorer la qualité de vie au travail (QVT) des sociétés dans lesquelles il est investi.

Effet de levier

Homa Impact Social France		Brut [(2)+(3)+ (4)]/(1)	Engagement [(2)+(3)+ (4) +(5)]/(1)
Actif net	(1)	22 587 321,71	22 587 321,71
Valeurs mobilières	(2)	22 014 175,42	22 014 175,42
Coupons	(3)	0,00	0,00
Dérivés	(4)	-	-
Liquidités	(5)	573 146,29	573 146,29
Effet de levier	(6)	97,46%	100,00%

Rémunérations

La masse salariale d'HOMA Capital a été de 932 324 Euros en 2024 dont 338 408 Euros pour l'équipe de gestion. S'agissant d'HOMA Impact Social France, la charge salariale de gestion est de 84 284 Euros.

Indépendamment de ce qui précède, il n'y a pas de prime sur la performance des supports précités.

Le détail de la politique de rémunération est disponible sur le site de la société (<https://www.homacapital.fr>).

Securities Financing Transaction Regulation (Règlement Relatif aux Opérations de Financement)

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la nouvelle réglementation SFTR.

Mouvements de l'exercice

Type de valeur	Date de négociation	Date de valeur	Code ISIN	Libellé valeur	Quantité	Devise du titre	Montant net
Equity	01/02/2024	05/02/2024	FR0000035818	ESKER	-629		100833,85
Equity	02/02/2024	06/02/2024	FR0000035818	ESKER	-71		11356,59
Equity	04/03/2024	06/03/2024	FR0000035818	ESKER	-1000		165692,31
Equity	17/07/2024	19/07/2024	FR0000035818	ESKER	-900		171251,83
Equity	26/07/2024	30/07/2024	FR0000035818	ESKER	-900		179910
Equity	29/10/2024	31/10/2024	FR0000035818	ESKER	-800		209495,84
Equity	28/12/2023	02/01/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	3918		46976,01
Equity	28/12/2023	02/01/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	710		8512,75
Equity	28/12/2023	02/01/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	6685		80151,76
Equity	29/12/2023	05/01/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	1491		17899,91
Equity	12/01/2024	16/01/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	147		1764,88
Equity	30/01/2024	01/02/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	4762		54161,96
Equity	30/01/2024	01/02/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	9317		105969,54
Equity	30/01/2024	06/02/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	1421		16162,15
Equity	27/02/2024	29/02/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	-6242		88965,17
Equity	29/02/2024	04/03/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	-970		13840,31
Equity	01/03/2024	05/03/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	-250		3573,21
Equity	04/03/2024	06/03/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	-5238		75508,33
Equity	21/05/2024	23/05/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	810		10358,62
Equity	21/05/2024	24/05/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	33		422
Equity	21/10/2024	23/10/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	9229		62731,33
Equity	21/10/2024	23/10/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	5742		39029,5
Equity	29/11/2024	03/12/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	1506		12726,64
Equity	13/12/2024	17/12/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	10595		89560,86
Equity	20/12/2024	24/12/2024	FR0000038242	LUMIBIRD	1624		13748,51
Equity	30/01/2024	31/01/2024	FR0000121691	NRJ GROUP	-14800		112428,2
Equity	17/04/2024	18/04/2024	FR0000121691	NRJ GROUP	-185		1442,28
Equity	19/04/2024	22/04/2024	FR0000121691	NRJ GROUP	-1760		13721,14
Equity	23/04/2024	24/04/2024	FR0000121691	NRJ GROUP	-1267		9882,6
Equity	30/04/2024	03/05/2024	FR0000121691	NRJ GROUP	-16788		130880,93
Equity	31/05/2024	04/06/2024	FR0000121691	NRJ GROUP	-1627		13016
Equity	06/06/2024	10/06/2024	FR0000121691	NRJ GROUP	-11373		91138,57
Equity	19/06/2024	21/06/2024	FR0000052680	OENEO	-14000		151124,4
Equity	22/02/2024	26/02/2024	FR0000035164	BENETEAU	6420		79554,03
Equity	22/02/2024	26/02/2024	FR0000035164	BENETEAU	14076		174424,06
Equity	22/02/2024	26/02/2024	FR0000035164	BENETEAU	4973		61623,39
Equity	22/02/2024	26/02/2024	FR0000035164	BENETEAU	1368		16951,7
Equity	22/02/2024	26/02/2024	FR0000035164	BENETEAU	12000		148699,11
Equity	22/02/2024	26/02/2024	FR0000035164	BENETEAU	1163		14411,42
Equity	26/02/2024	28/02/2024	FR0000035164	BENETEAU	5		61,5
Equity	26/02/2024	28/02/2024	FR0000035164	BENETEAU	8045		98951,46
Equity	26/02/2024	28/02/2024	FR0000035164	BENETEAU	4450		54733,88
Equity	13/02/2024	15/02/2024	FR0000071797	INFOTEL	2375		108606,03

Equity	24/04/2024	26/04/2024	FR0000071797	INFOTEL	-600	30014,98
Equity	26/04/2024	30/04/2024	FR0000071797	INFOTEL	-200	9995
Equity	16/09/2024	19/09/2024	FR0000071797	INFOTEL	150	5522,76
Equity	16/01/2024	18/01/2024	FR0000061459	PERRIER ELECTRIC GERARD	-602	60771,6
Equity	24/01/2024	26/01/2024	FR0000061459	PERRIER ELECTRIC GERARD	-298	30082,95
Equity	28/12/2023	02/01/2024	FR0000039091	ROBERTET	126	103668,57
Equity	03/01/2024	05/01/2024	FR0000039091	ROBERTET	57	46641,36
Equity	03/01/2024	05/01/2024	FR0000039091	ROBERTET	257	210295,28
Equity	29/02/2024	04/03/2024	FR0000039091	ROBERTET	30	23647,48
Equity	01/03/2024	05/03/2024	FR0000039091	ROBERTET	28	22063,25
Equity	01/03/2024	05/03/2024	FR0000039091	ROBERTET	132	104012,48
Equity	03/07/2024	05/07/2024	FR0000039091	ROBERTET	60	49944,19
Equity	03/07/2024	05/07/2024	FR0000039091	ROBERTET	20	16648,07
Equity	12/04/2024	16/04/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	1236	29511,4
Equity	17/04/2024	19/04/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	217	5131,4
Equity	17/04/2024	19/04/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	6547	154817,02
Equity	22/04/2024	24/04/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	5993	118456,31
Equity	22/04/2024	24/04/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	1190	23521,28
Equity	22/04/2024	24/04/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	1255	24806,05
Equity	22/04/2024	24/04/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	5444	107604,89
Equity	22/04/2024	24/04/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	1618	31981,03
Equity	31/05/2024	04/06/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	1278	28108,71
Equity	03/06/2024	05/06/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	518	11357,54
Equity	03/06/2024	05/06/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	3204	70250,13
Equity	05/07/2024	09/07/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	3239	64135,1
Equity	05/07/2024	09/07/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	542	10732,09
Equity	05/07/2024	09/07/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	1185	23464,06
Equity	05/07/2024	10/07/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	534	10573,68
Equity	18/07/2024	22/07/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	5700	104077,01
Equity	04/10/2024	08/10/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	4200	73395,14
Equity	11/10/2024	15/10/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	500	8704,35
Equity	15/10/2024	17/10/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	911	15822,87
Equity	15/10/2024	17/10/2024	FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	89	1545,81
Equity	15/01/2024	15/01/2024	FR0004034072	XILAM ANIMATION	16240	
Equity	30/04/2024	03/05/2024	FR0004034072	XILAM ANIMATION	-5581	25236,94
Equity	02/05/2024	06/05/2024	FR0004034072	XILAM ANIMATION	-7919	36026,89
Equity	23/02/2024	27/02/2024	FR0004174233	BILENDI	5357	77179,37
Equity	21/06/2024	25/06/2024	FR0004174233	BILENDI	-10000	179910
Equity	23/09/2024	25/09/2024	FR0004174233	BILENDI	276	3976,39
Equity	24/09/2024	26/09/2024	FR0004174233	BILENDI	144	2074,64
Equity	25/09/2024	27/09/2024	FR0004174233	BILENDI	4782	68895,23
Equity	27/09/2024	01/10/2024	FR0004174233	BILENDI	937	13482,67
Equity	29/01/2024	01/02/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	-900	128661,39
Equity	16/02/2024	20/02/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	-800	119964
Equity	12/03/2024	14/03/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	800	104343,2
Equity	22/04/2024	24/04/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	1000	126207,68

Equity	30/04/2024	03/05/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	-1800	273083,41
Equity	03/05/2024	07/05/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	800	112271,58
Equity	08/05/2024	10/05/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	-800	123938
Equity	14/05/2024	16/05/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	-700	117541,2
Equity	24/05/2024	28/05/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	700	106371,02
Equity	23/07/2024	25/07/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	800	107564,6
Equity	16/09/2024	18/09/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	-1400	211204,33
Equity	14/10/2024	16/10/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	800	112392
Equity	15/11/2024	19/11/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	221	30028,13
Equity	15/11/2024	19/11/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	272	36957,7
Equity	15/11/2024	19/11/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	207	28125,9
Equity	18/12/2024	20/12/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	-700	104947,5
Equity	20/12/2024	24/12/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	-800	123938
Equity	23/12/2024	27/12/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	-1000	178239,94
Equity	23/12/2024	27/12/2024	FR0010282822	VUSIONGROUP	-1000	180049,93
Equity	03/07/2024	05/07/2024	FR0004163111	GENFIT	9632	35847,98
Equity	03/07/2024	05/07/2024	FR0004163111	GENFIT	4368	16256,65
Equity	03/07/2024	08/07/2024	FR0004163111	GENFIT	3850	14328,78
Equity	14/10/2024	16/10/2024	FR0004163111	GENFIT	-14417	79253,85
Equity	15/10/2024	17/10/2024	FR0004163111	GENFIT	-3433	18861,5
Equity	12/01/2024	16/01/2024	FR0010820274	REWorld MEDIA	10781	34096,86
Equity	19/01/2024	23/01/2024	FR0010820274	REWorld MEDIA	12000	38326,75
Equity	29/02/2024	04/03/2024	FR0010820274	REWorld MEDIA	8057	25716,29
Equity	29/02/2024	04/03/2024	FR0010820274	REWorld MEDIA	1637	5224,97
Equity	01/03/2024	05/03/2024	FR0010820274	REWorld MEDIA	12415	39217,48
Equity	08/03/2024	12/03/2024	FR0010820274	REWorld MEDIA	1000	3201,6
Equity	21/03/2024	25/03/2024	FR0010820274	REWorld MEDIA	7257	23829,38
Equity	21/03/2024	25/03/2024	FR0010820274	REWorld MEDIA	17177	56403,11
Equity	21/03/2024	25/03/2024	FR0010820274	REWorld MEDIA	7276	23891,77
Equity	12/04/2024	16/04/2024	FR0010820274	REWorld MEDIA	22909	57223,21
Equity	03/07/2024	05/07/2024	FR0010820274	REWorld MEDIA	17782	39504,68
Equity	03/07/2024	08/07/2024	FR0010820274	REWorld MEDIA	2209	4907,54
Equity	25/09/2024	27/09/2024	FR0010820274	REWorld MEDIA	-1602	4035,02
Equity	27/09/2024	01/10/2024	FR0010820274	REWorld MEDIA	9171	18809,95
Equity	25/10/2024	29/10/2024	FR0010820274	REWorld MEDIA	20287	41609,14
Equity	25/10/2024	29/10/2024	FR0010820274	REWorld MEDIA	4156	8524,06
Equity	28/10/2024	30/10/2024	FR0010820274	REWorld MEDIA	40588	81407,44
Equity	21/02/2024	23/02/2024	FR0004029478	VISIATIV	-12866	456514,63
Equity	27/02/2024	28/02/2024	FR0004029478	VISIATIV	-4300	153003,46
Equity	01/03/2024	05/03/2024	FR0004029478	VISIATIV	-3700	132023,95
Equity	22/03/2024	26/03/2024	FR0004029478	VISIATIV	-12600	449595,09
Equity	12/04/2024	16/04/2024	FR0004029478	VISIATIV	-870	31478,25
Equity	15/04/2024	17/04/2024	FR0004029478	VISIATIV	-3235	117048,45
Equity	16/04/2024	18/04/2024	FR0004029478	VISIATIV	-1284	46457,56
Equity	17/04/2024	19/04/2024	FR0004029478	VISIATIV	-8011	289853,2
Equity	23/01/2024	25/01/2024	FR0011665280	FIGEAC AERO	-14559	83686,95

Equity	30/01/2024	01/02/2024	FR0011665280	FIGEAC AERO	-5941	34179,89
Equity	26/04/2024	30/04/2024	FR0011665280	FIGEAC AERO	-3075	18248,07
Equity	30/04/2024	03/05/2024	FR0011665280	FIGEAC AERO	-11925	70973,11
Equity	03/05/2024	07/05/2024	FR0011665280	FIGEAC AERO	-12000	71709,73
Equity	19/07/2024	23/07/2024	FR0011665280	FIGEAC AERO	393	2225,49
Equity	30/04/2024	03/05/2024	FR0011726835	GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	900	117138,56
Equity	03/07/2024	05/07/2024	FR0011726835	GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	700	89170,9
Equity	15/11/2024	19/11/2024	FR0011726835	GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	-150	20989,5
Equity	20/11/2024	22/11/2024	FR0011726835	GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	-550	76961,5
Equity	28/12/2023	02/01/2024	FR0011950682	SERGEFERRARI GROUP	61	457,73
Equity	05/01/2024	09/01/2024	FR0012419307	PULLUP ENTERTAINMENT	1211	17555,55
Equity	09/01/2024	11/01/2024	FR0012419307	PULLUP ENTERTAINMENT	4084	59231,26
Equity	09/01/2024	11/01/2024	FR0012419307	PULLUP ENTERTAINMENT	1205	17476,41
Equity	05/02/2024	07/02/2024	FR0012419307	PULLUP ENTERTAINMENT	3800	51325,65
Equity	28/05/2024	28/05/2024	FR0012419307	PULLUP ENTERTAINMENT	10103	
Equity	13/09/2024	17/09/2024	FR0012419307	PULLUP ENTERTAINMENT	-12803	255931,97
Equity	22/01/2024	24/01/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	1674	77877,58
Equity	22/01/2024	24/01/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	526	24470,49
Equity	16/02/2024	20/02/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	3027	131740,34
Equity	28/02/2024	01/03/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	3800	155273,78
Equity	28/03/2024	03/04/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	889	28893,69
Equity	16/04/2024	18/04/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	2066	66859,42
Equity	16/04/2024	18/04/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	470	15210,03
Equity	16/04/2024	18/04/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	2775	89803,92
Equity	03/07/2024	05/07/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	637	19426,94
Equity	03/07/2024	09/07/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	483	14730,31
Equity	05/07/2024	09/07/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	412	12652,45
Equity	09/07/2024	11/07/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	936	28749,57
Equity	09/07/2024	11/07/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	532	16340,56
Equity	19/07/2024	23/07/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	447	12745,87
Equity	04/09/2024	06/09/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	2503	67301,76
Equity	15/11/2024	19/11/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	53	1325,66
Equity	29/11/2024	03/12/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	355	8781,09
Equity	29/11/2024	03/12/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	918	22707,15
Equity	29/11/2024	03/12/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	3524	87167,77
Equity	23/12/2024	27/12/2024	FR0013030152	LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	162	3130,69
Equity	15/05/2024	17/05/2024	FR0013295789	TFF GROUP	464	19254,76
Equity	15/05/2024	17/05/2024	FR0013295789	TFF GROUP	1782	73948,26
Equity	15/05/2024	17/05/2024	FR0013295789	TFF GROUP	13	539,47

Equity	17/04/2024	19/04/2024	FR0013333432	THERMADOR GROUPE	800	65632,8
Equity	31/05/2024	04/06/2024	FR0013333432	THERMADOR GROUPE	-850	76461,75
Equity	11/09/2024	16/09/2024	FR0013333432	THERMADOR GROUPE	450	33756,88
Equity	04/10/2024	08/10/2024	FR0013333432	THERMADOR GROUPE	500	37473,73
Equity	11/10/2024	15/10/2024	FR0013333432	THERMADOR GROUPE	400	30015
Equity	11/10/2024	15/10/2024	FR0013333432	THERMADOR GROUPE	458	34367,18
Equity	25/10/2024	29/10/2024	FR0013398997	ARCURE S.A.	40951	174116,48
Equity	25/10/2024	29/10/2024	FR0013398997	ARCURE S.A.	285	1211,77
Equity	31/10/2024	04/11/2024	FR0013398997	ARCURE S.A.	6017	25585,04
Equity	12/04/2024	16/04/2024	FR0014005HJ9	OVH GROUPE	5597	57738,54
Equity	12/04/2024	16/04/2024	FR0014005HJ9	OVH GROUPE	9500	98001,81
Equity	12/04/2024	16/04/2024	FR0014005HJ9	OVH GROUPE	2667	27512,72
Equity	12/04/2024	16/04/2024	FR0014005HJ9	OVH GROUPE	3833	39541,15
Equity	12/04/2024	17/04/2024	FR0014005HJ9	OVH GROUPE	1403	14473,32
Equity	19/04/2024	23/04/2024	FR0014005HJ9	OVH GROUPE	5221	48720,53
Equity	22/04/2024	24/04/2024	FR0014005HJ9	OVH GROUPE	3898	36369,28
Equity	22/04/2024	25/04/2024	FR0014005HJ9	OVH GROUPE	3981	37143,7
Equity	30/04/2024	03/05/2024	FR0014005HJ9	OVH GROUPE	12168	82544,79
Equity	30/04/2024	03/05/2024	FR0014005HJ9	OVH GROUPE	19732	133857,16
Equity	03/07/2024	05/07/2024	FR0014005HJ9	OVH GROUPE	18971	111351,65
Equity	03/07/2024	08/07/2024	FR0014005HJ9	OVH GROUPE	29	170,22
Equity	26/07/2024	30/07/2024	FR0014005HJ9	OVH GROUPE	18514	102066,35
Equity	22/10/2024	24/10/2024	FR0014005HJ9	OVH GROUPE	-14014	105579,11
Equity	15/02/2024	19/02/2024	FR001400MDW2	STIF S.A.	-6692	60694,86
Equity	16/02/2024	20/02/2024	FR001400MDW2	STIF S.A.	-3308	29757,11
Equity	16/02/2024	20/02/2024	FR001400MDW2	STIF S.A.	-2947	28127,13
Equity	19/02/2024	21/02/2024	FR001400MDW2	STIF S.A.	-2053	19798,88
Equity	12/04/2024	16/04/2024	FR001400MDW2	STIF S.A.	-12400	131690,32
Equity	12/04/2024	16/04/2024	FR001400MDW2	STIF S.A.	-1224	14068,96
Equity	15/04/2024	17/04/2024	FR001400MDW2	STIF S.A.	-1551	17892,85
Equity	23/04/2024	25/04/2024	FR001400MDW2	STIF S.A.	-800	9195,4
Equity	28/05/2024	30/05/2024	FR001400MDW2	STIF S.A.	-3731	52390,24
Equity	30/05/2024	03/06/2024	FR001400MDW2	STIF S.A.	-2265	31873
Equity	07/06/2024	11/06/2024	FR001400MDW2	STIF S.A.	-614	8616,19
Equity	12/06/2024	14/06/2024	FR001400MDW2	STIF S.A.	-273	3821
Equity	14/06/2024	18/06/2024	FR001400MDW2	STIF S.A.	-137	1917,04
Equity	20/06/2024	24/06/2024	FR001400MDW2	STIF S.A.	-12005	154817,06
Issue / Subscription right	04/01/2024	04/01/2024	FR001400MDR2	XILAM ANIMATION DS23	-81200	
Issue / Subscription right	04/01/2024	04/01/2024	FR001400MDR2	XILAM ANIMATION DS23	81200	
Issue / Subscription right	15/01/2024	15/01/2024	FR001400MDR2	XILAM ANIMATION DS23	-81200	

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

HOMA IMPACT SOCIAL FRANCE
FONDS PROFESSIONNEL SPECIALISE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
HOMA CAPITAL
1 Boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds professionnel spécialisé HOMA IMPACT SOCIAL FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds professionnel spécialisé à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

.....
*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**HOMA IMPACT SOCIAL FRANCE****Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



HOMA IMPACT SOCIAL FRANCE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



HOMA IMPACT SOCIAL FRANCE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique



2025.07.02 17:45:40 +0200

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	22 014 175,81	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	22 014 175,81	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	22 014 175,81	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	-	-
Comptes financiers	605 659,85	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	605 659,85	-
Total Actif I + II	22 619 835,66	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	23 664 085,66	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-1 076 763,95	-
Capitaux propres I	22 587 321,71	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	32 513,95	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	32 513,95	-
Total Passifs: I + II + III + IV	22 619 835,66	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	289 326,55	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC *	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	13 598,17	-
Sous-total Produits sur opérations financières	302 924,72	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-2,90	-
Sous-total charges sur opérations financières	-2,90	-
Total Revenus financiers nets (A)	302 921,82	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-257 702,17	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-257 702,17	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	45 219,65	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-	-
Sous-total revenus nets I = C + D	45 219,65	-

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	789 596,71	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-21 481,54	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	768 115,17	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	768 115,17	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 890 098,77	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-1 890 098,77	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-1 890 098,77	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	-1 076 763,95	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion est la recherche de performance, sur la durée minimale de placement de cinq ans, en investissant dans des actions d'entreprises, dont le siège social est situé en France et qui répondent aux exigences du label Relance, sélectionnées sur des critères financiers et extra-financiers environnementaux, sociaux, de gouvernance et de transparence, dans une approche « socialement responsable ».

Les sociétés sélectionnées lesquelles composeront au minimum 90% de l'actif sont celles dont la capitalisation boursière est comprise entre 50 millions et 5 milliards d'euros à la date de l'investissement à l'exclusion des sociétés financières

Le Fonds Homa Impact Social France vise un objectif de performance financière et d'impact social en investissant dans des sociétés domiciliées et cotées sur des marchés réglementés français et dont la stratégie prend en compte des objectifs de développement du capital humain.

Le fonds vise à accompagner de manière proactive les entreprises en portefeuille dans le cadre de l'amélioration de leur démarche sociale au sens des critères ESG. La stratégie d'investissement durable du fonds a ainsi pour objectif d'améliorer la qualité de vie au travail des entreprises dans lesquelles le FCP est investi.

Le fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Le FCP ne dispose pas d'un label ISR

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31-12-2024	29-12-2023	30-12-2022	-	-
Actif net total	22 587 321,71	23 664 085,66	24 136 361,56	-	-
	31-12-2024	29-12-2023	30-12-2022	-	-
PART I					
FR0014005924					
Nombre de parts ou actions	476,598	476,598	250,000	-	-
Valeur liquidative unitaire	8 545,06	8 974,58	10 041,18	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	286,82	-529,17	559,18	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31-12-2024	29-12-2023	30-12-2022	-	-
PART SI					
FR00140059Y7					
Nombre de parts ou actions	216,995	216,995	216,995	-	-
Valeur liquidative unitaire	85 323,43	89 342,22	99 661,58	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	3 118,19	-4 982,45	6 770,39	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (*Règlement ANC 2020- 07 modifié*)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le FCP s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2014-0 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Méthodes de valorisation :

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

Actions et titres assimilés cotés et obligations et assimilées (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- La cotation d'un contributeur,
- Une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- Un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

OPCVM et FIA :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables :

Les titres de créances sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur retenue et la valeur de remboursement.

En application du principe de prudence, ces évaluations sont corrigées du risque émetteur.

Dépôts/emprunts :

Le montant de l'engagement est rémunéré selon les conditions contractuelles.

Devises :

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Méthode de comptabilisation

La méthode de comptabilisation des frais de négociation se fait en frais exclus.

La méthode de comptabilisation des revenus de taux est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation intégrale des sommes distribuables.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	23 664 085,66	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	45 219,65	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	768 115,17	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-1 890 098,77	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	22 587 321,71	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART I

FR00140059Z4	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	-	-
PART I		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

PART SI

FR00140059Y7	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	-	-
PART SI		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative EUR
FR00140059Z4	PART I	Capitalisable	EUR	4 072 563,13	476,598	8 545,06
FR00140059Y7	PART SI	Capitalisable	EUR	18 514 758,58	216,995	85 323,43

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	22 014,18	22 014,18	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	22 014,18	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	605,66	-	-	-	605,66
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	605,66

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	605,66	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	605,66	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Devise 01 +/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES " et "NON NOTES est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

La société de gestion peut être sollicitée. Dans ce cas, les règles appliquées par celle-ci seront mentionnées.

(1) les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisition temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31-12-2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	-
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-32 513,95
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-
Total des dettes	-32 513,95
Total des créances et dettes	-32 513,95

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvements facturées au FCP ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés FCP	Assiette	Taux barème Part I	Taux barème Part SI
Frais de gestion financière	Actif net	1,20% TTC Taux maximum	0,90% TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,10% TTC Taux maximum	0,10% TTC Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais gestion)	Néant	Néant	Néant
Commissions de mouvement	Néant	Néant	Néant
Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

Frais de recherche

La société de gestion a établi et mis en oeuvre une politique de sélection et d'évaluation des prestataires lui fournissant les services d'aide à la décision disponible sur le site internet.

Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF sont payés à partir de ressources propres de la société de gestion.

PART I

FR00140059Z4	31-12-2024
Frais fixes	56 632,48
Frais fixes en % actuel	1,38
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART SI

FR00140059Y7	31-12-2024
Frais fixes	201 069,69
Frais fixes en % actuel	1,08
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Le taux maximum de frais administratifs externes à la société de gestion a été dépassé de 0,08 % du fait notamment de l'imputation à 2024 de charges antérieures à cet exercice. La société de gestion a, unilatéralement, pris la décision de prendre à sa charge ce dépassement et a procédé à un virement de 17 685 € (0,08 %) en juin 2025 au bénéfice du fonds.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31-12-2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31-12-2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
	-	-	-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	45 219,65	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	45 219,65	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	45 219,65	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART I

FR0014005924	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 950,60	-
Total	-1 950,60	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART SI

FR00140059Y7	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	47 170,25	-
Total	47 170,25	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	768 115,17	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	768 115,17	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	768 115,17	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART I

FR0014005924	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	138 649,60	-
Total	138 649,60	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART SI

FR00140059Y7	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	629 465,57	-
Total	629 465,57	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			22 014 175,81	97,46
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			22 014 175,81	97,46
Aérospatiale et défense			1 845 770,28	8,17
FIGEAC AERO SA	EUR	309 693	1 845 770,28	8,17
Agences de médias			2 123 653,20	9,40
BILENDI	EUR	67 604	1 237 153,20	5,48
REORLD MEDIA	EUR	492 500	886 500,00	3,92
Audiovisuel et divertissements			856 712,90	3,79
NRJ GROUP	EUR	77 000	539 000,00	2,38
XILAM ANIMATION	EUR	83 940	317 712,90	1,41
Biotechnologie			368 523,75	1,63
GENFIT	EUR	104 250	368 523,75	1,63
Chimie de spécialité			1 406 186,96	6,23
ROBERTET S.A.	EUR	970	822 560,00	3,64
SERGE FERRARI GROUP	EUR	115 799	583 626,96	2,59
Composants et équipements électriques			1 532 257,40	6,78
PERRIER (GERARD)	EUR	17 063	1 532 257,40	6,78
Conteneurs et emballages			2 087 800,00	9,24
FRANCOIS FERES	EUR	45 400	1 280 280,00	5,67
OENEO	EUR	82 400	807 520,00	3,57
Divertissement électronique			891 520,00	3,95
PULLUP ENTERTAINMENT ACT	EUR	39 800	891 520,00	3,95
Électricité alternative			1 560 001,30	6,91
LA FRANCAISE DE IENERGIE SA	EUR	65 962	1 560 001,30	6,91
Équipements électroniques			2 472 263,68	10,95
ARCURE SA	EUR	47 253	215 473,68	0,96
VUSION GROUP	EUR	12 700	2 256 790,00	9,99
Équipements médicaux			943 853,04	4,18
LUMIBIRD SA	EUR	100 839	943 853,04	4,18
Fournisseurs industriels			725 181,80	3,21
THERMADOR GROUPE	EUR	10 058	725 181,80	3,21
Industries diversifiées			798 337,50	3,53
OVH GROUPE	EUR	91 500	798 337,50	3,53
Logiciels			1 564 800,00	6,93
ESKER	EUR	6 000	1 564 800,00	6,93
Outillage industriel			788 144,00	3,49
EXAIL TECHNOLOGIES SA	EUR	45 400	788 144,00	3,49

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Produits de loisirs			463 050,00	2,05
BENETEAU	EUR	52 500	463 050,00	2,05
Services informatiques			840 240,00	3,72
INFOTEL	EUR	19 450	840 240,00	3,72
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			745 880,00	3,30
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	5 800	745 880,00	3,30
Total			22 014 175,81	97,46

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	22 014 175,81
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	605 659,85
Autres passifs (-)	-32 513,95
Total = actif net	22 587 321,71

INFORMATIONS SFDR

ANNEXE – Règlement Disclosure – Informations périodiques
Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
HOMA Impact Social France

Identifiant d'entité juridique :
969500MW7YG6OFHPFS24

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 97.5%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 97.2% d'investissements durables. ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.
--	--



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- Le fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'information en matière de durabilité (dit « Règlement SFDR »).
- Le fonds HOMA Impact Social France vise à accompagner de manière proactive les PME et ETI, dont le siège social est en France et dont les critères répondent aux exigences du label Relance, dans l'amélioration de leur notation sociale.
- Pour la période, le fonds réalisé des investissements durables ayant un objectif social à hauteur de 97.5%.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

- La publication par Ethifinance des notations 2023 fait ressortir à propos de la note « S » :
 - Une progression moyenne de +6 des valeurs accompagnées par HOMA CAPITAL dans la période 2024.
 - Six entités connaissent une progression allant de +10% à +33% de leur notation sociale.
 - Enfin, sur les deux sociétés présentant des notes inférieures à 50/100, une seule s'inscrit dans une dynamique RSE affirmée.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

La note S avait progressé de 12% en 2023.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

- L'objectif d'investissement durable du fonds HOMA Impact Social France est de voir progresser la qualité de vie au travail (QVT) des entreprises investies, laquelle est matérialisée, notamment, par une progression de l'évaluation du facteur social des sociétés (la note S fournie par une agence de notation extra-financière) à n+1.
- Pour ce faire, HOMA CAPITAL a entamé une démarche d'engagement actionnarial auprès de ces sociétés.
- La performance extra-financière réalisée en 2024 est encourageante et est à mettre au crédit du dialogue continu avec l'ensemble des Dirigeants que ce soit au travers de rendez-vous ou du vote à toutes les assemblées générales.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Afin de s'assurer que les investissements réalisés ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental et social, HOMA CAPITAL a sélectionné des entreprises selon le processus suivant :

- Politique d'exclusions propre à HOMA CAPITAL (charbon, pétrole, énergie nucléaire, armes controversées, tabac, jeux d'hasard et paris, contenu pour adultes...).
- Une prise en compte de l'identification des risques environnementaux et sociaux et de leur gestion de la part des sociétés.

Ce processus de sélection est complété par une démarche d'engagement actionnarial au travers de rencontres avec les directions générales, financières et RSE et du vote aux assemblées générales.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*
-

HOMA CAPITAL prend déjà en compte des incidences négatives dans sa politique d'exclusions.

Ces exclusions couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon, les jeux d'argent, les contenus pour adultes et le tabac.

Le tableau ci-après synthétise l'approche de HOMA CAPITAL dans la prise en considération des Principales Incidences Négatives :

Niveau de hiérarchisation	Indicateurs PAI	Politique d'exclusion	Politique d'engagement	Notation ESG
Modalité de prise en compte et hiérarchisation des PAI pour les émetteurs privés				
Climat Environnement				
2	1. Emissions de GES			x
2	2. Empreinte carbone			x
2	3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies			x
2	4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles	x		x
2	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	x		x
2	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique			x
2	7. Activités ayant un impact négatif sur le secteur à fort impact climatique	x		x
2	8. Consommation d'eau			x
2	9. Ratio de déchets dangereux			x
	PAI additionnel :			
Social, Ressources Humains, Respect des droits dont droits humains				
1	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	x	x	x
1	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	x		x
1	12. Ecart de rémunération non ajustée entre les sexes		x	x
1	13. Mixité au sein du conseil d'administration		x	x
1	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous munitions, armes chimiques et armes biologiques)	x		x
	PAI additionnel :			
Modalité de prise en compte et hiérarchisation des PAI pour les émetteurs publics				
	1. Intensité GES			
	2. Pays d'investissement soumis à des violations sociales	x		

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Description détaillée :

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le processus d'investissement du fonds comprend l'analyse des données fournies par les agences de notations extra-financières, la revue des controverses attribuées aux sociétés cibles, l'analyse de l'alignement de leurs objectifs de développement aux objectifs de développements durables définis par les Nations Unies ainsi que leur alignement aux dix principes du Pacte mondial.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement et le suivi des controverses :

- **Etape 1 : Exclusion** : HOMA CAPITAL a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- **Etape 2** : L'ensemble des sociétés-cibles proposées par le gérant sont soumises à **l'approbation du Comité stratégique ESG**. Le gérant partage aux membres du Comité une analyse financière et extra-financière de la société afin de permettre au Comité de se prononcer favorablement ou défavorablement vis-à-vis de ladite société. En cas d'avis défavorable, la société sera exclue de l'univers d'investissement. En cas d'achat préalable d'actions, la vente sera enclenchée au mieux des intérêts des investisseurs.
- **Etape 3 : Suivi des controverses** : En cas d'avis favorable du Comité sur une société, un suivi des controverses du projet est opéré tant que cette dernière demeure dans le portefeuille. Cette veille active des controverses en matière environnementale, sociale et de gouvernance est opérée via un système de suivi qui s'appuie sur un fournisseur de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère à très sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution.



Quelles ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

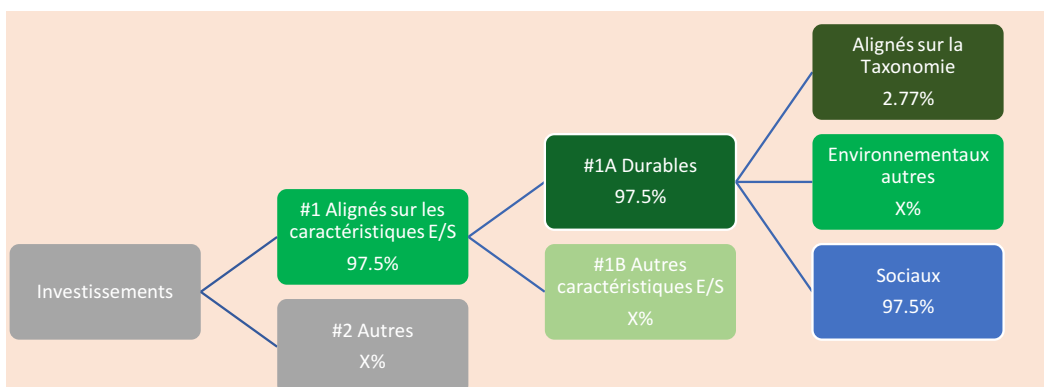
Noms	Poids
VUSIONGROUP	9,99%
FIGEAC-AERO	8,17%
ESKER SA	6,93%
FRANCAISE ENERGIE	6,91%
GERARD PERRIER ELECTRIC	6,78%
TFF GROUP	5,67%
BILENDI	5,48%
LUMIBIRD	4,18%
PULLUP ENTERTAINMENT	3,95%
REWORLD	3,92%
INFOTEL	3,72%
ROBERTET SA	3,64%
OENEO	3,58%
OVH GROUPE SAS	3,53%
EXAIL TECHNOLOGIES	3,49%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	3,30%
THERMADOR GROUPE	3,21%
SERGE FERRARI GROUP	2,58%
NRJ GROUP	2,39%
BENETEAU	2,05%
GENFIT	1,63%
XILAM ANIMATION	1,41%
ARCURE SA	0,95%



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Type	Poids
Equity	97,5%
Cash	2,5%



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Poids
Technologies de l'information	28,35%
Industrie	22,61%
Services de communication	17,14%
Matériaux	15,47%
Energie	10,21%
Consommation discrétionnaire	2,05%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable, le FIA n'a pas d'objectif environnemental alignés sur la taxonomie

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

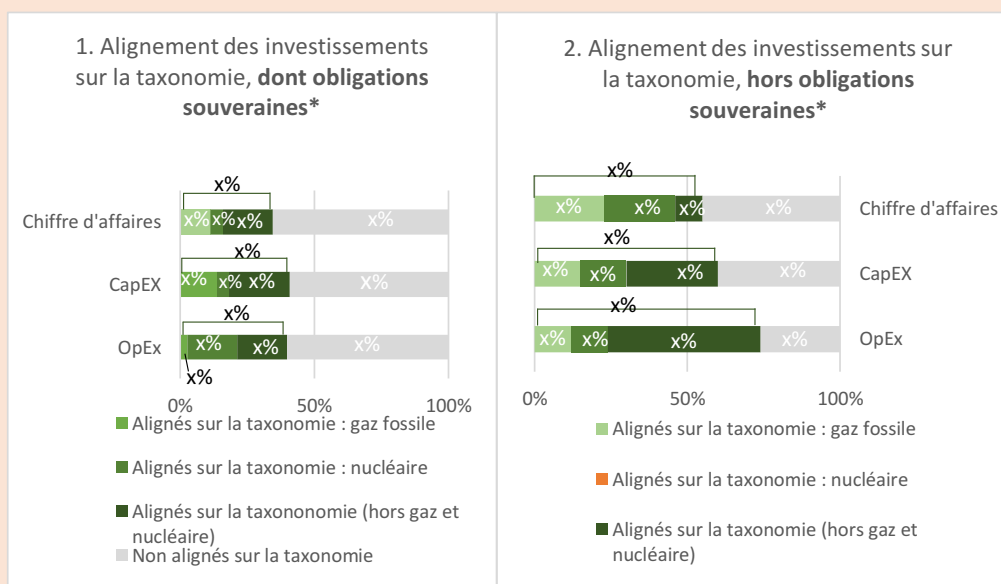
☒ OUI

☒ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ NON

A la date de production de ce rapport, HOMA CAPITAL ne dispose pas des informations permettant les calculs ci-dessous :

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

non applicable



- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

- 97.5%



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

- *Non applicable*

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Diverses mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence.

Tout d'abord, l'application de la politique d'exclusions propre à HOMA CAPITAL a permis de ne pas investir dans des secteurs tels que le charbon, le pétrole, l'énergie nucléaire, les armes controversées, le tabac, les jeux d'hasard et paris ainsi que le contenu pour adultes.

Ensuite, le fonds HOMA Impact Social France, conformément au prospectus, a investi dans des actions d'entreprises, dont le siège social est situé en France et qui répondent aux exigences du label Relance, sélectionnées sur des critères financiers et extra-financiers environnementaux, sociaux, de gouvernance et de transparence, dans une approche « socialement responsable ».

Le fonds vise à accompagner de manière proactive les entreprises en portefeuille dans le cadre de l'amélioration de leur démarche sociale au sens des critères ESG. Dans ce contexte, HOMA CAPITAL a poursuivi son engagement actionnarial via des rencontres avec les directions générales et RSE et via le vote en AG.

En 2024, HOMA CAPITAL a tenu son engagement et voté aux assemblées générales de 23 petites capitalisations dont le siège social est en France et détenues en portefeuille à la date des AG, soit une participation de 100%.

L'exercice des droits de vote se décompose de la façon suivante :

100% de participation aux AG Dont 22% en présentiel	Vote à des AG dans 1 pays 
10% de vote en opposition ou abstention avec le management, principalement sur les thématiques suivantes :	
€ Intérêt du porteur de part 92%	Transparence des données 4% Rémunération des dirigeants 4%

2. Résultats de l'exercice des droits de vote 2024 à l'échelle de HOMA CAPITAL

Sur la période en question, HOMA CAPITAL a soutenu 419 résolutions sur un total de 467, soit 89,7%. La société a voté contre 45 résolutions et s'est abstenue de voter sur 3 résolutions.

	2023	2024
Nombre d'AG votées	17	23
En France	17	23
Nombre de résolutions votées (total)	367	467
Dont % Votes « contre » ou « abstention »	13%	10,3%

Répartition des votes %	2023	2024
Total Vote en faveur	87%	89,7%
Total Vote en abstention	2%	0,6%
Total Vote en opposition	11%	9,6%

SAY ON PAY	2023 (N=73)	2024 (N=109)
Vote en faveur	99%	98,2%
Vote en abstention	1%	0%
Vote en opposition	0%	1,8%



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristique environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

COMPTES ANNUELS AU 29/12/2023

An abstract graphic consisting of several overlapping, flowing blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page. The shapes are in various shades of light blue, creating a sense of movement and depth.

comptes annuels

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	23 003 644,10	23 808 849,11
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	23 003 644,10	23 808 849,11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	949 374,27	352 011,55
Liquidités	949 374,27	352 011,55
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	23 953 018,37	24 160 860,66

BILAN passif

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	24 997 455,10	22 527 424,05
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 442 800,91	1 594 366,92
• Résultat de l'exercice	109 431,47	14 570,59
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	23 664 085,66	24 136 361,56
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	288 932,71	24 499,10
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	288 932,71	24 499,10
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	23 953 018,37	24 160 860,66

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	21 725,09	1 013,49
• Produits sur actions et valeurs assimilées	317 411,10	224 662,81
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	339 136,19	225 676,30
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-3,15	-22 793,41
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-3,15	-22 793,41
Résultat sur opérations financières (I - II)	339 133,04	202 882,89
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-234 428,79	-190 131,57
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	104 704,25	12 751,32
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	4 727,22	1 819,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	109 431,47	14 570,59

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation

Le FCP s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des normes comptables

n°2014-0 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Méthodes de valorisation

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

Actions et titres assimilés cotés et obligations et assimilées (valeurs françaises et étrangères)

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels

de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

OPCVM et FIA

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue

Titres de créances négociables

Les titres de créances sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur retenue et la valeur de remboursement.

En application du principe de prudence, ces évaluations sont corrigées du risque émetteur.

Dépôts/emprunts :

Le montant de l'engagement est rémunéré selon les conditions contractuelles.

Devises :

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Méthode de comptabilisation

La méthode de comptabilisation des frais de négociation se fait en frais exclus.

La méthode de comptabilisation des revenus de taux est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvements facturées au FCP ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés FCP	Assiette	Taux barème Part I	Taux barème Part SI	Taux barème Part A
Frais de gestion financière	Actif net	1,20% TTC Taux maximum	0,90% TTC Taux maximum	2,00% TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,10% TTC Taux maximum	0,10% TTC Taux maximum	0,10% TTC Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais gestion)	Néant	Néant	Néant	Néant
Commissions de mouvement	Néant	Néant	Néant	Néant
Commission de superperformance	Néant	Néant	Néant	Néant

Frais de recherche

La société de gestion a établi et mis en oeuvre une politique de sélection et d'évaluation des prestataires lui fournissant les services d'aide à la décision disponible sur le site internet.

Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF sont payés à partir de ressources propres de la société de gestion.

Devise de comptabilité

La comptabilité du FIA est effectuée en euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des

exercice annuel

porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation intégrale des sommes distribuables : résultat net et plus-values nettes réalisées.



	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	24 136 361,56	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	2 000 000,00	27 018 482,50
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-	-2 547 172,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	418 353,84	1 386 151,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 726 966,77	-33 458,30
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-10 097,01	-23 264,97
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 258 270,21	-1 677 127,93
- Différence d'estimation exercice N	-2 935 398,14	-1 677 127,93
- Différence d'estimation exercice N-1	-1 677 127,93	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	104 704,25	12 751,32
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	23 664 085,66	24 136 361,56

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	949 374,27
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	949 374,27	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	-
Opérations de change à terme de devises :	-
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	288 932,71
Opérations de change à terme de devises :	-
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	-
Achats reglements differes	257 666,73
Frais provisionnes	31 265,98
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART I / FR00140059Z4	226,598	2 000 000,00	-	-
PART SI / FR00140059Y7	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I / FR00140059Z4		-		-
PART SI / FR00140059Y7		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I / FR00140059Z4		-		-
PART SI / FR00140059Y7		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I / FR00140059Z4		-		-
PART SI / FR00140059Y7		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART I / FR00140059Z4	1,31
PART SI / FR00140059Y7	1,01

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice Montant

Catégorie de part :	
PART I / FR00140059Z4	-
PART SI / FR00140059Y7	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	109 431,47	14 570,59
Total	109 431,47	14 570,59

PART I / FR00140059Z4	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	8 874,87	-2 387,17
Total	8 874,87	-2 387,17
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART SI / FR00140059Y7	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	100 556,60	16 957,76
Total	100 556,60	16 957,76
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 442 800,91	1 594 366,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 442 800,91	1 594 366,92

PART I / FR00140059Z4	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-261 076,99	142 183,30
Total	-261 076,99	142 183,30
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART SI / FR00140059Y7	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 181 723,92	1 452 183,62
Total	-1 181 723,92	1 452 183,62
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 1er Octobre 2021

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	-	-	-
Actif net	23 664 085,66	24 136 361,56	-	-	-

PART I / FR00140059Z4	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	-	-	-
Nombre de parts en circulation	476,598	250	-	-	-
Valeur liquidative	8 974,58	10 041,18	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-529,17	559,18	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART SI / FR00140059Y7	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	-	-	-
Nombre de parts en circulation	216,995	216,995	-	-	-
Valeur liquidative	89 342,22	99 661,58	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-4 982,45	6 770,39	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0004174233	BILENDI	PROPRE	66 108,00	1 031 284,80	EUR	4,36
FR0000035818	ESKER	PROPRE	10 300,00	1 643 880,00	EUR	6,95
FR0011665280	FIGEAC AERO SA	PROPRE	356 800,00	1 891 040,00	EUR	7,99
FR0012419307	FOCUS ENTERTAINMENT SA	PROPRE	32 200,00	501 032,00	EUR	2,12
FR0013295789	FRANCOIS FERES	PROPRE	43 141,00	1 937 030,90	EUR	8,19
FR0011726835	GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	PROPRE	4 900,00	587 510,00	EUR	2,48
FR0004163111	GENFIT	PROPRE	104 250,00	369 045,00	EUR	1,56
FR0000071797	INFOTEL	PROPRE	17 725,00	939 425,00	EUR	3,97
FR0013030152	LA FRANCAISE DE IENERGIE SA	PROPRE	39 773,00	2 036 377,60	EUR	8,61
FR0000038242	LUMIBIRD SA	PROPRE	68 353,00	832 539,54	EUR	3,52
FR0000121691	NRJ GROUP	PROPRE	124 800,00	916 032,00	EUR	3,87
FR0000052680	OENEO	PROPRE	96 400,00	1 243 560,00	EUR	5,26
FR0000061459	PERRIER (GERARD)	PROPRE	17 963,00	1 792 707,40	EUR	7,58
FR0010820274	REORLD MEDIA	PROPRE	299 400,00	1 065 864,00	EUR	4,50
FR0000039091	ROBERTET S.A.	PROPRE	386,00	320 380,00	EUR	1,35
FR0011950682	SERGE FERRARI GROUP	PROPRE	115 799,00	933 339,94	EUR	3,94
FR0010282822	SES IMAGOTAG SHS	PROPRE	17 000,00	2 308 600,00	EUR	9,76
FR001400MDW2	STIF	PROPRE	50 000,00	358 500,00	EUR	1,51
FR0013333432	THERMADOR GROUPE	PROPRE	8 300,00	701 350,00	EUR	2,96
FR0004029478	VISIATIV	PROPRE	46 866,00	1 270 068,60	EUR	5,37
FR0004034072	XILAM ANIMATION	PROPRE	81 200,00	321 552,00	EUR	1,36
FR001400MDR2	XILAM ANIMATION RIGHTS 09/01/2024	PROPRE	81 200,00	2 525,32	EUR	0,01
Total Action				23 003 644,10		97,21
Total Valeurs mobilières				23 003 644,10		97,21

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-257 666,73	-257 666,73	EUR	-1,09
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	949 374,27	949 374,27	EUR	4,01
Total BANQUE OU ATTENTE				691 707,54		2,92
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-8 159,59	-8 159,59	EUR	-0,03
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-983,43	-983,43	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 521,06	-2 521,06	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-13 302,21	-13 302,21	EUR	-0,06
	PRDOCPERIOD	PROPRE	-923,37	-923,37	EUR	-0,00
	PRFRAISDEP	PROPRE	-3 491,55	-3 491,55	EUR	-0,01
	PRHONOCAC	PROPRE	-1 884,77	-1 884,77	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-31 265,98		-0,13
Total Liquidites				660 441,56		2,79
Total HOMA IMPACT SOCIAL FRANCE				23 664 085,66		100,00

